



FISCALITÉ  
MADELIN

**ARÉLIA**

Prévoyance, Santé et Retraite  
des travailleurs indépendants



**AREAS**  
assurances



“  
**Avez-vous  
pensé à...**  
”

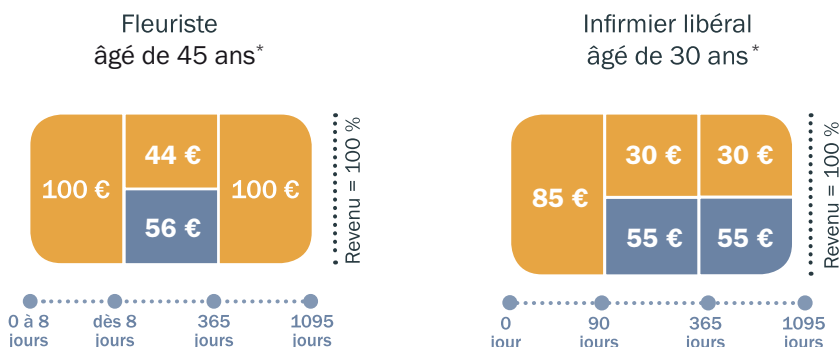
- › la conséquence d'un arrêt de travail sur votre entreprise et votre famille ?
- › ce que rembourse le régime obligatoire sur vos frais de santé ?
- › ce que seront vos revenus à la retraite ?
- › optimiser votre fiscalité ?

# QUELLE PROTECTION POUR LE TRAVAILLEUR NON SALARIÉ ?

Votre protection en cas d'accident, de maladie ou même lors de votre départ à la retraite est souvent insuffisante.

## Perte de revenus / Régime obligatoire

Exemples de carence en cas d'arrêt de travail



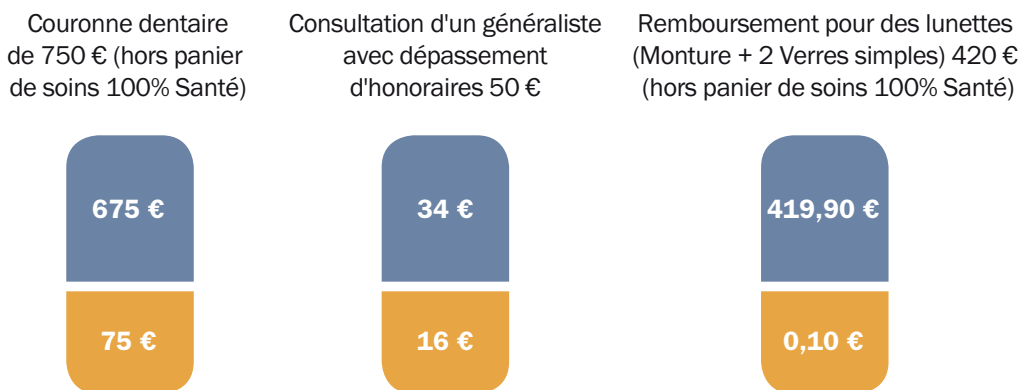
\* Indemnités journalières 2019 - Source : [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

\* Indemnités journalières 2019 - Source : [www.carpimko.com](http://www.carpimko.com)

## Remboursement Sécurité sociale en euros / Reste à charge en euros

Exemples de remboursements santé par le régime obligatoire

Aréas vous propose des formules qui pourront s'adapter à vos besoins de prise en charge

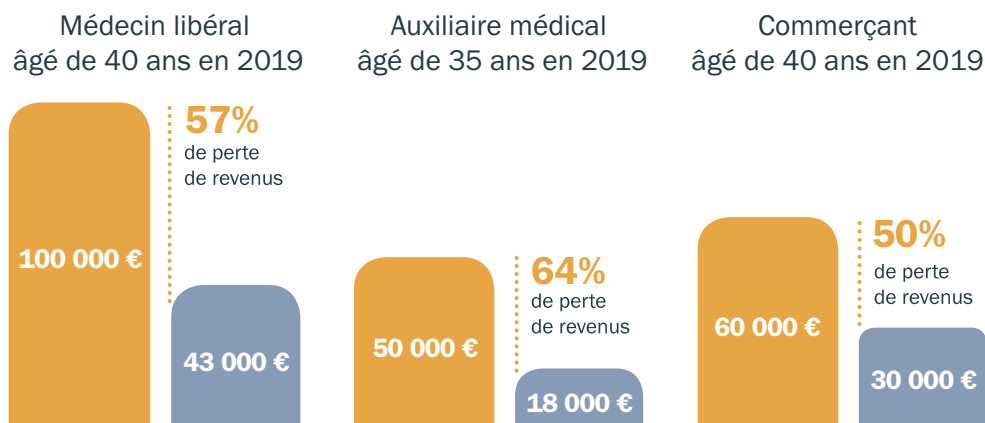


■ Remboursement Sécurité sociale ■ Reste à charge

## Revenus annuels nets / Pension de retraite annuelle nette

Exemples de perte de revenus à la retraite

Sources : retraite.com - Simulations non contractuelles réalisées pour une personne ayant commencé à travailler à l'âge de 25 ans et prenant sa retraite à 66 ans. Les revenus annuels nets indiqués dans cet exemple sont des estimations moyennes.



# LA FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE LA LOI MADELIN

*Avec la loi Madelin, vous avez la possibilité de profiter d'une fiscalité avantageuse*

En effet, dans le cadre de la loi Madelin, les cotisations versées au titre de la complémentaire santé, de la prévoyance et de la retraite complémentaire sont déductibles\* de vos revenus professionnels (BIC, BNC) dans la limite d'un plafond fiscal (disponible fiscal), différent suivant le type de contrat Madelin :

## Santé et prévoyance

- › 3,75 % du revenu professionnel + 7 % du PASS\*, sans que le total ne dépasse 3 % de 8 PASS\*

## Retraite

- › 10 % du revenu professionnel limité à 8 PASS\* + 15 % de la fraction de ce revenu comprise entre 1 et 8 PASS\*
- › Ou 10 % du PASS\* de l'année en cours si ce montant est plus élevé

Exemple de montant maximum déductible\* pour un bénéfice imposable de 50 000 € en 2019 :

- › 4 712 € pour vos contrats santé et prévoyance
- › 6 421 € pour votre contrat retraite

›



## VOTRE CONJOINT TRAVAILLE AVEC VOUS ?

Il peut bénéficier de la fiscalité Madelin s'il a le statut de « conjoint collaborateur » et répond aux conditions ci-dessous :

- › n'est ni salarié, ni associé ;
- › ne perçoit aucune rémunération ;
- › est marié ou lié au chef d'entreprise par un pacte civil de solidarité.

NB : pour bénéficier de cette fiscalité, vous devez être à jour de vos cotisations et vos contrats santé doivent être conformes à la réglementation des contrats responsables.

\*Plafond Annuel de la Sécurité sociale 2019 : 40 524 €



## Aréas vous propose une solution complète pour répondre à vos besoins dans le cadre de cet environnement fiscal avantageux

Vous êtes en phase de création, en développement ou un professionnel confirmé, Aréas vous conseillera les solutions les plus adaptées à votre profil.

ARÉLIA  
PRÉVOYANCE



ARÉLIA  
SANTÉ



ARÉLIA  
MULTISUPPORT

(retraite)



### POURQUOI REGROUPER VOS CONTRATS MADELIN ?

- › un interlocuteur unique
- › des démarches simplifiées (comptables, suivi de remboursements...)

# ARÉLIA PRÉVOYANCE

*Protégez vos proches en cas de décès et maintenez vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité*

## Des garanties à la carte souples et modulables en fonction de vos besoins réels pour vous assurer une protection optimale :

### Pour vous <sup>(1)</sup>

- › Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail vous assurant un maintien de revenus pour préserver votre sécurité financière et celle de votre famille.
- › Le versement d'une rente qui prend le relais de vos indemnités journalières si une invalidité vous empêche d'exercer définitivement tout ou partie de votre activité professionnelle et ce, jusqu'à vos 67 ans.
- › Des garanties Décès pour aider vos proches à s'organiser financièrement si vous disparaissiez.

### Pour votre entreprise <sup>(1)</sup>

- › Pour éviter qu'un arrêt de travail ne mette en péril l'avenir de votre entreprise, bénéficiez d'une garantie "remboursement des frais professionnels ou frais de remplacement".

Elle prend en charge, en cas d'arrêt de travail, les frais généraux permanents (salaires et charges sociales, factures d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone, frais de location...) ou les frais d'un remplaçant pour maintenir l'activité de votre entreprise.



## VOS AVANTAGES

- › Vous fixez vous-même le montant de vos indemnités journalières en fonction de vos revenus et de l'intervention de votre régime obligatoire,
- › Vous déterminez librement le délai à partir duquel vos indemnités vous seront versées.

(1) Sous conditions. Voir les Conditions Générales du produit « Arélia prévoyance ».

# Un choix de 4 formules (Essentielle, Sérénité, Confort et Intégrale) bénéficiant de formalités médicales simplifiées ou de solutions sur mesure en fonction de votre situation

## Focus sur la formule «Sérénité»

La formule Sérénité est complète, les niveaux de garanties sont modulables, elle vous permet d'être protégé de manière optimale.



\* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



### LE CONSEIL DE VOTRE AGENT

Vous pouvez renforcer les garanties décès et invalidité pour augmenter votre protection en cas d'accident (formules Confort ou Intégrale)



### LES OPTIONS +

- › perte de profession
- › remboursement des frais professionnels ou des frais de remplacement
- › Exonération des cotisations





Un choix parmi 7 formules et la possibilité de renfort dentaire et optique.  
Une formule hospitalisation qui peut être souscrite seule ou en complément.

Formule ECO	5 formules de garanties avec 2 niveaux en optique et dentaire	Formule hospitalisation
	Renfort optique & dentaire	
	Option Bien être : audio-prothèses, cures thermales et médecines douces	

### Des garanties performantes et des tarifs compétitifs :

- › Votre fidélité récompensée : bonus fidélité<sup>(1)</sup> en dentaire en fonction de l'ancienneté de votre contrat ;
- › Une option renforts dentaire et optique qui augmente vos remboursements sur ces postes ;
- › Un forfait optique étendu à la chirurgie correctrice dès la 1<sup>ère</sup> formule<sup>(1)</sup> ;
- › De nombreux autres forfaits<sup>(1)</sup> : optique, dentaire, forfait pharmacie non remboursée par le régime obligatoire, naissance/adoption, cure thermale...
- › Une option bien-être<sup>(1)</sup> pour une couverture renforcée pour l'audio-prothèse, les cures thermales et la médecine douce.
- › Des dépassements d'honoraires intégrés dès la 2<sup>ème</sup> formule ;
- › Une prise en charge très large des médecines douces<sup>(1)</sup> : nutritionnistes, ostéopathes, podologues, pédicures, diététiciens, naturopathe, psychologue... ;
- › En hospitalisation<sup>(2)</sup> : forfait journalier, chambre particulière et lit d'accompagnement illimités ;
- › La gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant mineur ;
- › Lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant<sup>(3)</sup> : gratuité de sa cotisation jusqu'à l'échéance annuelle de votre contrat.



### DES SERVICES PRIVILÉGIÉS, POUR VOUS FACILITER LA VIE

- › **Assistance 24h/24 et 7j/7<sup>(4)</sup>**, en cas d'accident ou de maladie : aide ménagère, garde d'enfants, école à domicile, aide à domicile après une hospitalisation, transports et livraison de médicaments, etc.
- › **Services Santéclair :**
  - des conseils en matière de santé,
  - des tarifs avantageux auprès des 7 600 professionnels de santé partenaires de Santéclair<sup>(5)</sup>,
  - le tiers payant exclusif avec leurs partenaires (opticiens, dentistes, audioprothésistes).
- › **Tiers payant** auprès des professionnels de santé pour vous dispenser d'avance de frais.
- › **Télétransmission directe des décomptes** par votre régime obligatoire : remboursements automatisés sous 48h.
- › **Délivrance d'une prise en charge des frais** en cas d'hospitalisation.
- › **Un espace client Sécurisé** pour consulter vos remboursements, télécharger vos attestations fiscales, accéder à la géolocalisation des professionnels Santéclair, télécharger votre carte de tiers payant virtuelle, etc.



Notre complémentaire santé inclut le dispositif 100% santé pour offrir un reste à charge à 0 €<sup>(6)</sup>. En vous rendant chez un opticien, un dentiste ou un audioprothésiste, vous pourrez choisir entre une gamme d'équipements et de prestations correspondant à un « Panier 100 % Santé » ou un « Panier Libre »<sup>(7)</sup>. Vous conservez votre liberté de choix. Dans tous les cas, vos modalités de paiement (liées au tiers payant) restent inchangées.

(1) Selon la formule souscrite. (2) Les frais d'hospitalisation sont garantis pour une durée illimitée, sauf pour certains séjours hospitaliers, indiqués au contrat Arélia santé. (3) Sous réserve d'être titulaire de votre complémentaire santé Aréas depuis plus de 9 mois. (4) Les prestations Aréas Assistance sont délivrées par notre partenaire AWP France SAS - RCS 490 381 753 Bobigny - Orias 07 026 669. (5) Des réseaux de partenaires dans différents domaines : optique, dentaire, audioprothèse, bien être et prévention, hospitalisation. (6) le remboursement intégral « 100% santé » s'applique sur certaines prestations en optique et en dentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et en audiologie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. (7) Les équipements du Panier Libre sont pris en charge à hauteur de la formule que vous avez souscrite.



## Exemples de remboursements

**Verres très complexes et monture 700 € Panier Libre<sup>(1)</sup>** - Prise en charge de la monture plafonnée à 100 €.



(1) Verre progressif, sphère de -4,00 à -6,00 et cylindre > +4,00. Limitation à un équipement optique par période de deux ans à compter de la dernière acquisition ou par période d'un an pour les enfants de moins de 16 ans. Renouvellement anticipé possible sous certaines conditions.

**Verres très complexes et monture 290 € Panier 100% Santé<sup>(1)</sup>**

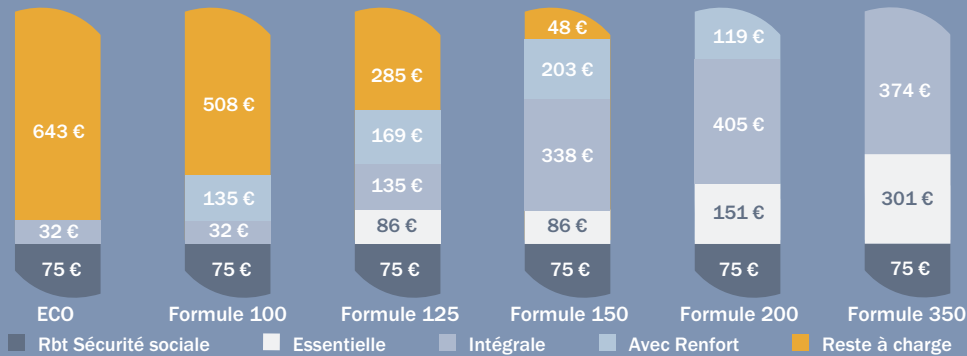
Prix limite de vente Panier 100% Santé : 290 € dont 30 € pour la monture à compter du 01/01/2020.



Quelle que soit la formule souscrite

Rbt Sécurité sociale: 52 €  
Rbt Aréas: 238 €

**Couronne céramo-métallique sur molaires 750 € Panier Libre**



**Couronne céramo-métallique sur incisive canine et 1<sup>ères</sup> premolaires 500 € Panier 100% Santé**

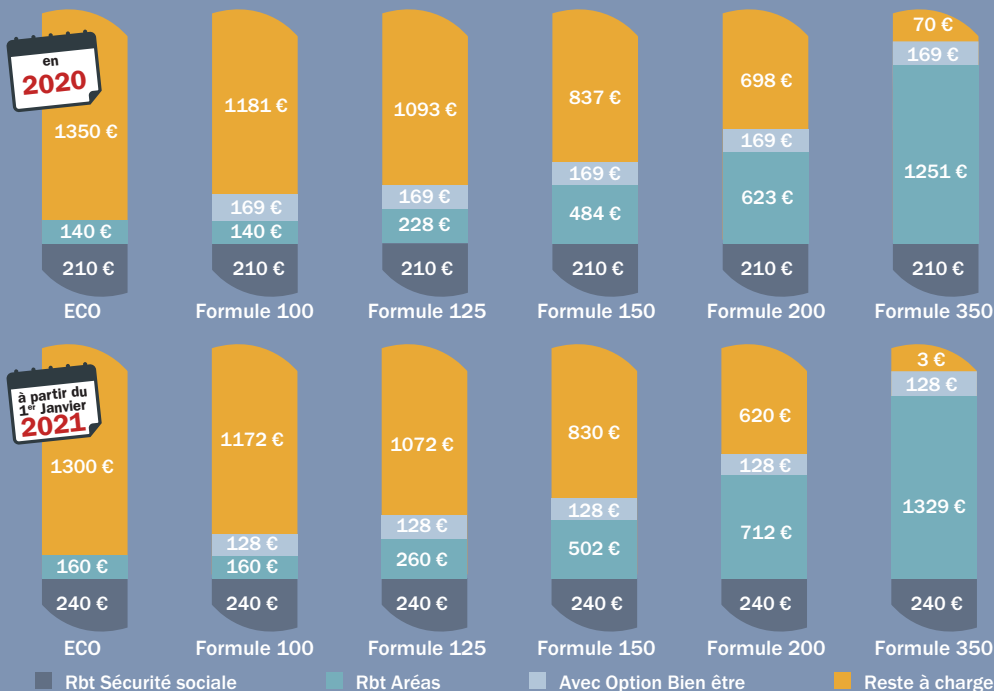
Honoraires limites de facturation Panier 100% Santé : 500 € à compter du 01/01/2020.



Quelle que soit la formule souscrite

Rbt Sécurité sociale: 84 €  
Rbt Aréas: 416 €

**Aide auditive de classe II pour un adulte de plus de 20 ans (par oreille) 1700 € Panier Libre<sup>(1) (2)</sup>**



**Aide auditive de classe I pour un adulte de plus de 20 ans (par oreille) 950 € Panier 100% santé<sup>(2)</sup>**

Prix limite de vente Panier 100% Santé : 950 € à compter du 01/01/2021

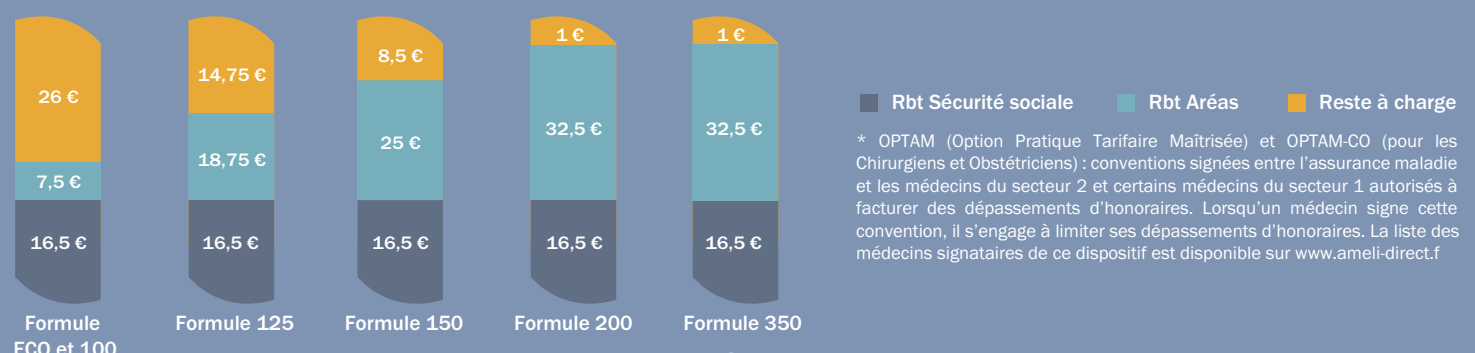


Quelle que soit la formule souscrite

Rbt Sécurité sociale: 240 €  
Rbt Aréas: 710 €

(1) Plafond de prise en charge 1700 € par oreille y compris le remboursement de la Sécurité sociale à compter du 01/01/2021. (2) Prise en charge d'un équipement par oreille une fois tous les quatre ans, à compter de la date de dernière acquisition.

**Remboursement consultation généraliste adhérent OPTAM ou OPTAM-CO\* avec dépassement d'honoraires 50 €**



\* OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) et OPTAM-CO (pour les Chirurgiens et Obstétriciens) : conventions signées entre l'assurance maladie et les médecins du secteur 2 et certains médecins du secteur 1 autorisés à facturer des dépassements d'honoraires. Lorsqu'un médecin signe cette convention, il s'engage à limiter ses dépassements d'honoraires. La liste des médecins signataires de ce dispositif est disponible sur [www.ameli-direct.f](http://www.ameli-direct.f)

# ARÉLIA MULTISUPPORT

Préparez votre retraite  
en toute tranquillité

Arélia Multisupport est un contrat permettant de se constituer un complément de revenus à la retraite versé sous forme de rente viagère<sup>(1)</sup>.

Vous accédez à un contrat d'assurance vie multisupport adapté à votre profil et à vos objectifs. Vous pouvez :

- › déterminer le montant de votre cotisation annuelle et le **rythme de vos versements** (dès 50 €/mois si vous optez pour des versements mensuels).
- › investir parmi un choix de **21 supports**, allant du plus sécurisé au plus dynamique : 1 fonds en euros, 4 fonds profilés, 16 unités de compte<sup>(2)</sup> en obligations ou en actions.
- › effectuer à tout moment des **versements supplémentaires** (à partir de 300 €).
- › arbitrer votre investissement, c'est-à-dire déplacer une partie ou la totalité de votre épargne d'un support d'investissement vers un autre, en fonction de l'opportunité des marchés.
- › effectuer une **reconstitution de carrière** (selon la réglementation).
- › mettre en place l'**option de sécurisation progressive gratuite**. À mesure que vous approchez de la retraite, une partie croissante de votre investissement est progressivement placée sur le fonds en euros qui ne peut varier à la baisse et protège votre capital dans le temps (option activable ou désactivable à tout moment).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour que vos versements soient déductibles, le montant total versé annuellement (cotisations + versements supplémentaires) doit être compris dans un **“tunnel de versements”**. Les versements sont compris entre un minimum (défini à la souscription) et un maximum (égal à 15 fois ce minimum)<sup>(3)</sup>.

Information loi Pacte : Aréas proposera en 2020 sa nouvelle offre en Epargne-Retraite afin de vous faire bénéficier des dispositifs de la loi Pacte tout en profitant d'avantages fiscaux sur les versements.

(1) Pas de sortie prévue sous forme de capital ni de rachat possible sauf en cas de force majeure prévue par la loi Madelin. Rente soumise à l'impôt sur le revenu (régime des pensions).

(2) Les unités de compte sont des supports d'investissement pouvant présenter un risque de perte en capital.

(3) Ce “tunnel” évolue chaque année, comme le plafond annuel de la Sécurité sociale.

## En cas de décès vos proches sont protégés

### Décès avant le départ à la retraite et avant 60 ans

Le capital atteint au moment du décès, au moins égal au total des sommes investies (hors frais de versement et de gestion), est versé sous forme de rente viagère au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), si vous n'avez pas encore liquidé vos droits (Garantie "plancher").

### Décès entre le départ à la retraite et la 10<sup>e</sup> année de versement de la rente

Si vous avez choisi l'option "annuités garanties", un capital égal à la somme actualisée des rentes non perçues (entre le décès et la 10<sup>ème</sup> année suivant la liquidation des droits) sera versé au bénéficiaire désigné. En cas de réversion cette mesure s'applique au décès du réversataire au profit d'un bénéficiaire désigné.

### Décès après le départ à la retraite

Si vous avez opté pour la réversibilité de la rente, celle-ci sera versée au bénéficiaire désigné à hauteur de 60 % ou 100 % selon le choix effectué.



### VOUS DÉTENEZ DÉJÀ UN CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

Vous pouvez le transférer chez Aréas en conservant son antériorité fiscale. Contactez simplement votre agent général Aréas pour souscrire un contrat Arélia Multisupport. Vous n'avez aucune autre démarche à accomplir, Aréas s'occupe de tout.



### TOUS NOS FONDS SONT GÉRÉS PAR DES PARTENAIRES DE RENOM, ILS ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS POUR LA QUALITÉ RECONNUE DE LEUR GESTION

✦ Rothschild Asset Management  
✦ Edmond de Rothschild Asset Management

✦ Lazard Frères Gestion  
✦ Comgest  
✦ Financière de l'Échiquier

✦ DNCA Finance  
✦ Carmignac Gestion  
✦ Moneta Asset Management

### Les frais

- › Frais de gestion sur l'encours :
  - fonds en euros : 0,60 % par an.
  - supports en unités de compte : 0,20 % par trimestre.
- › Frais d'adhésion annuel à l'association Arélia : 6 € (pas de frais de dossier).
- › Frais sur versements : 4,50 % maximum (pas de frais de fractionnement).
- › Frais de gestion sur rente : 3 %.
- › Frais d'arbitrages : le 1<sup>er</sup> arbitrage de chaque année civile est gratuit, le 2<sup>ème</sup> est offert en 2019, puis 0,90 % des sommes arbitrées.

# Un spécialiste de l'assurance des travailleurs non salariés à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825. Aujourd'hui représenté en France par le 7<sup>ème</sup> réseau d'agents généraux.

Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Nos 500 points de vente, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les travailleurs indépendants.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite.

Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise a été conçue dans cet esprit.

Document non contractuel à caractère publicitaire - Se référer aux conditions générales des contrats Arélia Prévoyance, Arélia Santé, Arélia Multisupport et aux orientations de gestion du produit Arélia Multisupport.

## DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS

- ✚ Multirisque professionnelle
- ✚ Santé, Prévoyance et Retraite :
  - › pour vous et vos proches, les contrats Arélia éligibles loi Madelin
  - › pour vos salariés, des solutions collectives
- ✚ Véhicules professionnels
- ✚ Transport de marchandises
- ✚ Responsabilité civile des dirigeants



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - [www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances